



DIRECT Variable 1 an

Direct

ENGIE

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

Services gratuits

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe (€/an)

17,49



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix mensuels

4,721

Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix annuels estimés

5,321

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽²⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution							Transport € cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Tarif Gestion données	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Mensuel/Annuel €/an	
FLUVIUS ANTWERPEN	15,97	2,329	99,87	0,651	399,50	0,452	13,95	0,162
FLUVIUS LIMBURG	17,10	1,936	63,26	1,012	855,38	0,484	13,95	0,162
FLUVIUS WEST	7,75	2,808	88,73	1,188	890,05	0,654	13,95	0,162
GASELWEST	14,68	2,122	64,67	1,123	631,28	0,745	13,95	0,162
IMEWO	17,00	2,454	95,37	0,887	470,96	0,637	13,95	0,162
INTERGEM	12,96	1,891	62,60	0,899	503,78	0,604	13,95	0,162
IVEKA	13,98	2,017	75,10	0,795	469,45	0,532	13,95	0,162
IVERLEK	14,24	2,051	70,95	0,917	531,76	0,610	13,95	0,162
SIBELGAS	13,47	1,971	74,73	0,745	165,29	0,685	13,95	0,162



DIRECT Variable 1 an

Direct

ENGIE

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les particuliers en Région Flamande
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie 0,10577

Accise fédérale⁽⁸⁾ (€cent/kWh)

Consommation entre 0 & 12.000 kWh 0,87238

Consommation > 12.000 kWh 0,97549

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment Day-Ahead" pour les jours de la semaine et sous le titre "ZTP Price Assessment Weekend" pour les jours du weekend durant le mois de fourniture. Le paramètre ZTPDAM (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

La valeur du ZTPDAM (Heren) du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZTPDAM (Heren) connue (Juin 2024: 34,0490 €/MWh).

Les valeurs historiques du ZTPDAM (Heren) peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre ZTPDAM (Heren) annuel estimé s'élève à 39,7109 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

La formule hors TVA d'application pour Juillet 2024 est la suivante:

Prélèvement: $1,0491 + (0,1000 \times \text{ZTPDAM (Heren)})$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Flandre. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.
- (8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure ^{(3) (7)} Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit) 7,50 €